

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2018  
N° d'ordre de la délibération : 67  
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 5 Novembre 2018  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 7  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Le 09 Novembre 2018 à 10 heures  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre  
IZARD

### **Suppressions de postes vacants au tableau des effectifs du SDEHG**

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, et Claude SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Roland CLEMENCON, Jean-Pierre COMET, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL, et Raymond STRAMARE.

Monsieur Patrice RIVAL a donné pouvoir à Monsieur Pierre IZARD

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Suite aux conditions de quorum non atteintes lors de la réunion du bureau en date du 5 Novembre 2018, et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales, le bureau a valablement délibéré sans conditions de quorum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2014 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau, notamment « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat, la création de poste restant de la compétence du Comité Syndical »,

Vu le rapport de Monsieur le Président et l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 octobre 2018, après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des membres présents la suppression de 7 postes vacants au tableau des effectifs, aucune suppression d'emploi n'est entraînée par ces suppressions de postes :

- 1 poste d'Attaché Principal suite au départ à la retraite d'un agent
- 1 poste d'Attaché suite à un avancement de grade
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à une mutation
- 1 poste d'Adjoint Administratif suite à la nomination d'un agent sur un poste de Rédacteur après réussite du concours



SYNDICAT  
DÉPARTEMENTAL  
D'ÉNERGIE DE LA  
HAUTE GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2018  
N° d'ordre de la délibération : 67  
N° de feuillet : 2

**Suppressions de postes vacants au tableau des effectifs du SDEHG**

- 1 poste d'Ingénieur : création d'un poste supplémentaire en prévision d'un recrutement, mais non pourvu
- 1 poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à un avancement de grade
- 1 poste d'Agent de Maîtrise suite à la nomination d'un agent sur un poste de Technicien après réussite du concours.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Résultat du vote :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Pour                      | 8 |
| Contre                    | 0 |
| Abstention                | 0 |
| Non-participation au vote | 0 |

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

**30 NOV. 2018**